



## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

### **CAMIONS RESTAURANTS POUR LA FOIRE DU LIVRE (Département 19)**

La Commune de Brive a accueilli la 41<sup>ème</sup> édition de la Foire du livre qui a connu un vif succès avec plus de 71000 visiteurs. Cet évènement majeur pour la cité avec le Festival du livre de Paris s'inscrit parmi les principaux rendez-vous culturels sur le plan national.

La manifestation est organisée sur deux sites majeurs durant 3 jours : le site Brassens et le site des 3 Provinces ainsi que des sites déportés. Elle se déroulera cette année les 8, 9 et 10 novembre.

En 2023, on a dénombré 49500 personnes sur le site Brassens et 21500 personnes sur le site des 3 Provinces.

#### **I – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE**

Durant la durée de la Foire du livre, la commune de Brive la Gaillarde en sa qualité d'organisateur de l'évènement souhaite pouvoir offrir aux usagers de la Foire du livre un service de restauration sur le site des 3 Provinces.

Ainsi, elle souhaite pouvoir recruter quatre candidats sur la durée de la manifestation pour disposer d'une offre en matière de restauration rapide sucré/salé pour parfaire les conditions d'accueil du public.

Une convention d'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) pourra être conclue avec chacun des futurs cocontractants

#### **II – LIEUX D'EXECUTION, DESCRIPTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL MIS A DISPOSITION**

L'exploitant aura la possibilité d'installer un camion restaurant sur le site des 3 Provinces (voir plan de situation joint en annexe 1)

La ville de Brive pourrait mettre à disposition 3 tentes 5X5, 10 Tables rectangulaires et 50 chaises pour améliorer l'installation des camions restaurant, matériel placé sous leur entière responsabilité.

En ce qui concerne le raccordement électrique, les cocontractants voudront bien se rapprocher du référent technique pour communiquer les puissances nécessaires.

Également, le réapprovisionnement des produits des camions restaurants devra se faire soit le matin avant l'ouverture de la Foire du livre soit à l'issue de la journée pour éviter tout risque d'accident avec le public.

### **III – ACTIVITE ET OUVERTURE DES « CAMIONS RESTAURANT »**

Les exploitants devront assurer un service de restauration à minima durant les heures d'ouverture de la manifestation du vendredi 8 novembre au dimanche 10 novembre.

Vendredi 8 novembre 10h00 à 20h00

Samedi 9 novembre 9h00 à 20h00

Dimanche 10 novembre 9h00 à 18h00

Les exploitants s'engagent à accepter comme mode de paiement les espèces, les chèques et la carte bancaire.

### **IV CONDITIONS JURIDIQUES EXPLOITATION**

Une convention d'occupation temporaire du domaine public serait conclue avec les candidats retenus, pour la durée de la manifestation.

Cette convention pourrait être renouvelée en 2024 et 2025 sur reconduction expresse et de manière individuelle avec chaque candidat retenu par la commune de Brive, dans les mêmes conditions et uniquement pour la durée de la manifestation. Cette reconduction expresse interviendra à minima 3 mois avant la manifestation.

Cette convention excluant la mise en application des dispositions commerciales, impliquerait le versement par l'occupant d'une redevance pour la durée de la manifestation. Aussi, il appartient au candidat de proposer un montant de redevance dont le montant ne pourra être inférieur à 100 euros.

La commune de Brive prendrait toutes les charges de l'occupant, liées aux consommations de fluides, aux contrats de maintenance, et de tout autre service découlant de son occupation et de son activité commerciale.

### **IV – PROCEDURE**

**a- La date limite de remise des candidatures est fixée au lundi 9 septembre 2024 à 12h00.**

#### **b- Adresse et modalités de transmission**

Le dossier est à remettre par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine la date et l'heure de réception des plis notamment :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception ou Chronopost,
- Par dépôt contre récépissé à la Direction des Affaires Juridiques.

**Il est transmis à l'adresse suivante :**

Monsieur Frédéric Soulier Maire de Brive la Gaillarde  
Direction des Affaires Juridiques  
Place Jean Charbonnel  
BP80 433  
19312 Brive CEDEX

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir- Candidature Camion Restaurant ».

**c- Forme de la candidature**

Les offres de groupement sont acceptées.

La commune contractera avec les quatre entités, charge à elle de composer, si nécessaire, une équipe pluridisciplinaire compétente.

**d- Critères de jugement des offres**

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon quatre critères :

- Les prestations proposées pour 40%
- Les périodes et horaires d'ouverture pour 30%
- Le montant de la redevance 20%
- Les références professionnelles : 10%

**e- Documents à fournir**

Un courrier motivé doit être adressé à Monsieur le Maire de Brive la Gaillarde indiquant votre souhait de candidater ; il doit être accompagné :

- D'un curriculum vitae présentant vos références ;
- Du projet global, détaillé dans chacun des documents suivants ;
  - Le concept décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées ;
  - La qualification et les formations du personnel envisagé ;
  - D'une présentation du matériel utilisé (camion) ;

- Le détail de la constitution envisagée des équipes en cas de groupement ;
- Un extrait de la carte des produits proposés et notamment les tarifs.
- Un budget prévisionnel d'activité ainsi qu'une proposition de redevance ;
- Un extrait Kbis de moins de trois mois, et tous documents justifiant de sa régularité au regard de ses obligations sociales (attestation URSAFF de déclaration des cotisations sociales) ainsi que son numéro SIRET
- Tout document que vous jugerez utile à votre candidature.

#### **f- Analyse des offres et sélection du lauréat**

Les quatre candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

La commune se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la mairie et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.

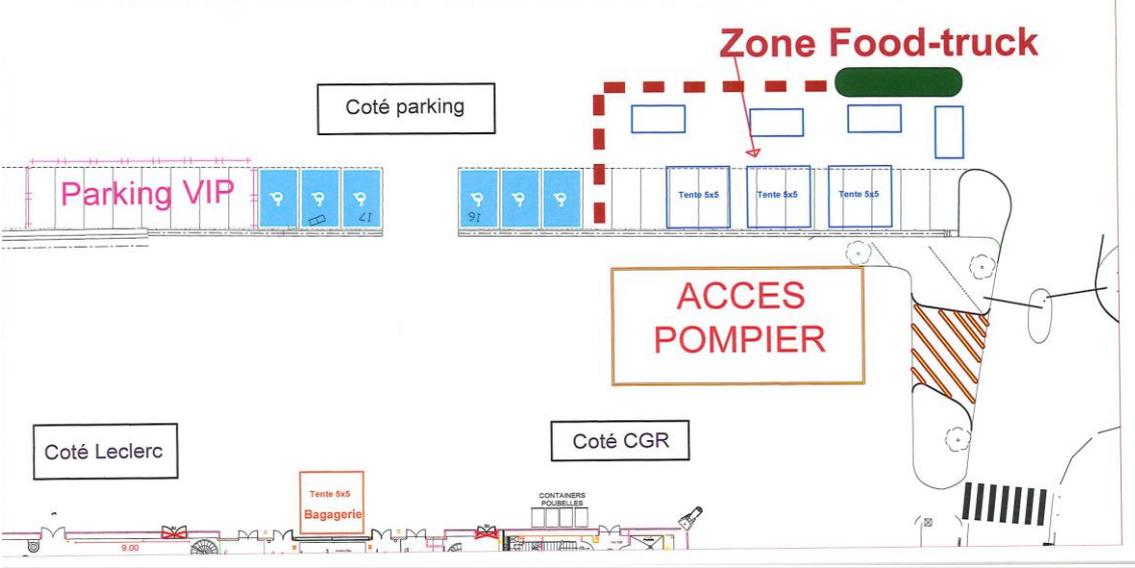
Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

#### **Pour tous renseignements complémentaires :**

M.Laurent Campillo au 05.55.18.18.43 (pour les renseignements techniques)

M. Patrice Nouaille au 05.55.18.81.03 (pour les renseignements administratifs)

**Annexe 1** : la localisation de la zone de restauration rapide



**Annexe 2** : la programmation de la 41<sup>ème</sup> édition de la Foire du livre/espace des 3 Provinces